

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : UN AN
MONACO — FRANCE ET COMMUNAUTÉ : 51,00 F
ÉTRANGER : 62,00 F

Annexe de la «Propriété Industrielle» seule 27,00 F
Changement d'adresse : 1,00 F

Les Abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année

INSERTIONS LÉGALES : 7,50 F la ligne

DIRECTION — RÉDACTION
ADMINISTRATION

HOTEL DU GOUVERNEMENT

Téléphone 30-19-21

Compte Chèque Postal : 301947 — Marseille

SOMMAIRE

MAISON SOUVERAINE

Déjeuner au Palais Princier (p. 267).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique

Avis de vacance d'emploi relatif à l'engagement de deux canotiers temporaires au Service de la Marine (p. 268).

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Action sanitaire et sociale

Tableau de garde des infirmières, 2^e trimestre 1977 (p. 268).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du logement

Locaux vacants (p. 268).

MAIRIE

Avis de vacance d'emplois n° 77-9 (p. 268).

Avis de vacance d'emploi n° 77-10 (p. 269).

INFORMATIONS (p. 269-270).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 270 à 278).

MAISON SOUVERAINE

Déjeuner au Palais Princier.

LL.AA.SS. le Prince et la Princesse, qui étaient accompagnés de LL.AA.SS. le Prince Albert et la Princesse Caroline, ont offert un déjeuner au Palais Princier, le lundi 4 avril 1977, en l'honneur des membres de la Commission de coopération économique franco-monégasque.

Assistaient à ce déjeuner : MM. André Prunet-Foch, Président de la délégation française, Conseiller des Affaires Etrangères au Ministère des Affaires Etrangères, Bruno de Maulde, Sous-directeur à la Direction du Trésor du Ministère français de l'Économie et des Finances, Patrice Becquet, chargé de mission au secrétariat général du gouvernement, Xavier Jeannot, Ministre Plénipotentiaire, Chef du service des conventions administratives à la direction des conventions administratives et affaires consulaires du Ministère des Affaires Etrangères, Pierre Kerlan, Directeur-adjoint à la direction générale des impôts du Ministère de l'Économie et des Finances, Jacques Blot, sous-directeur du secteur Europe-Méridionale à la Direction des Affaires politiques du Ministère des affaires étrangères, Pierre Garreau, Conseiller des Affaires étrangères, chargé des affaires concernant les transports internationaux à la direction des Affaires Economiques et Financières du Ministère des Affaires Etrangères.

Assistaient également à ce déjeuner : S.E. M. André Saint-Mieux, Ministre d'État, M^{lle} Marcelle Campana, Consul Général de France à Monaco, S. E. M. Pierre Notari, Ministre Plénipotentiaire, Conseiller de gouvernement pour les Finances et

l'Économie, Président de la Délégation monégasque, M. Raoul Biancheri, Conseiller de gouvernement pour les Travaux publics et les Affaires sociales, Membre de la Commission, M. François Lucchini, Directeur des Services fiscaux, M. Jean Pastorelli, Chargé de Mission au Département des Finances et de l'Économie et des Membres de la Maison Souveraine et du Service d'Honneur.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique.

Avis de vacance d'emploi relatif à l'engagement de deux canotiers temporaires au Service de la Marine.

La Direction de la Fonction publique fait connaître que deux emplois de canotiers temporaires sont vacants au Service de la Marine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 1977.

Les candidats à ces emplois devront posséder la connaissance pratique de la manœuvre des embarcations à moteur. Ils sont informés que le Service s'effectue par vacations échelonnées entre 8 heures et 23 heures aussi bien les dimanches et jours fériés que les jours ouvrables, les repos légaux étant accordés par compensation. Les congés payés acquis par les intéressés durant la période de leur engagement seront octroyés à compter du 1^{er} octobre.

Les candidatures devront parvenir à la Direction de la Fonction publique (Monaco-Ville) dans les 8 jours de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », accompagnées de pièces d'état-civil et des références présentées.

Conformément à la législation en vigueur, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Action sanitaire et sociale

Tableau de garde des infirmières, 2^e trimestre 1977.

	<i>Avril</i>	Téléph.
Dimanche 3 :	M ^{lle} Servais, 19, bd de Suisse.....	30.01.38
Dimanche 10 (Pâques) :	M ^{me} Gibelli, 5, rue Grimaldi	30.31.48
Lundi 11 (Pâques) :	M ^{me} Gibelli, 5, rue Grimaldi	30.31.48
Dimanche 17 :	M ^{me} Nuis, Château Perigord II, Lacets St Léon	50.75.83
Dimanche 24 :	M ^{me} Evrard, 21, rue des Orchidées	Néant
<i>Mai</i>		
Dimanche 1 ^{er} (Fête Travail) :	Sœurs du Bon-Secours	30.39.30
Lundi 2 :	(Fête Travail) : Sœurs du Bon-Secours	30.39.30

Dimanche 8 :	M ^{me} Cavaliere, 31, av. Hector Otto	30.05.40
Dimanche 15 :	M ^{me} Le Teno, 5, rue Psse Antoinette	30.79.51
Jeudi 19 (Ascension) :	M ^{me} Bellando, 10, r. Géraniums	30.50.74
Dimanche 22 :	M ^{me} Evrard, 21, rue des Orchidées	Néant
Dimanche 29 (Pentecôte) :	M ^{me} Gibelli, 5, rue Grimaldi	30.31.48
Lundi 30 (Pentecôte) :	M ^{me} Gibelli, 5, rue Grimaldi	30.31.48

Juin

Dimanche 5 :	M ^{me} Bertani, 9, bd Rainier III....	30.25.88
Jeudi 9 (Fête Dieu) :	M ^{me} Charret, 49, r. Grimaldi	30.36.35
Dimanche 12 :	M ^{lle} Servais, 19, bd de Suisse.....	30.01.38
Dimanche 19 :	Sœurs du Bon-Secours, r. Emile de Loth	30.39.30
Dimanche 26 :	M ^{me} Reynier, 51, rue Plati	30.23.59

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du logement

LOCAUX VACANTS

Avis aux prioritaires

<i>Adresses</i>	<i>Composition</i>	<i>Affichage</i>	
		<i>du</i>	<i>au</i>
2, boulevard d'Italie Le Grand Palais	3 pièces, cuisine, bains, w.c., débarras	31-3-77	19-4-77
32, rue Plati	1 pièce, cuisine, w.c. en commun	1-4-77	20-4-77
15, rue de la Turbie	3 pièces, cuisine, w.c., cave	4-4-77	23-4-77

Le Directeur de l'Habitat :
Marc LANZERINI.

MAIRIE

Avis de vacance d'emplois n° 77-9.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que trois emplois temporaires de surveillants de jardins sont vacants pour la période allant du 1^{er} mai au 31 octobre 1977.

Les candidats devront faire parvenir au Secrétariat Général de la Mairie, dans les cinq jours de cette publication, leur dossier, à savoir :

- une demande sur timbre;
- deux extraits de l'acte de naissance;
- un certificat de nationalité;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date;
- un certificat de bonnes vie et mœurs.

Conformément à la Loi, la priorité d'emploi est réservée aux candidats monégasques.

Avis de vacance d'emploi n° 77-10.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un emploi de caissière sera vacant à la Recette Municipale (Golf Miniature), du 1^{er} mai au 31 octobre 1977.

Les candidates devront adresser au Secrétariat Général de la Mairie, dans les cinq jours de cette publication, leur dossier qui comprendra les pièces ci-après énumérées :

- une demande sur timbre;
- deux extraits de l'acte de naissance;
- un certificat de nationalité;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date;
- un certificat de bonnes vie et mœurs.

Conformément à la Loi, la priorité sera réservée aux candidates possédant la nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La semaine en Principauté.

Le bal de la rose :

le lundi 11 avril, à 21 heures, au Monte-Carlo sporting-club (dans un décor signé André Levasseur) Jacques Chazot, Danielle Fugère, Michèle Battaïni, les 100 violons de Louis Frosio, le ballet de Marika Besobrasova et les orchestres Aimé Barelli.

Les concerts :

le samedi 16, à 15 heures, esplanade du Larvotto: la musique municipale.

le dimanche 17, à 17 heures, à la Cathédrale, l'orchestre national de l'opéra de Monte-Carlo sous la direction de Philippe Bender avec le concours du chanoine Henri Carol, organiste. Au programme : *ouverture de Saül*, de Georg Friedrich Hændel; *adagietto de la 5^e symphonie*, de Gustav Mahler et *3^e symphonie avec orgue*, de Camille Saint-Saëns.

Les conférences :

le vendredi 15, à 18 heures, au cinéma le sporting, *connaissance de l'Asie Mineure, multiple Turquie*, film et récit de Claude Renglet.

Les projections de films éducatifs au musée océanographique :

jusqu'au mardi 12 inclus, *la vie sous un océan de glace*;
à partir, du mercredi 13, *blizzard à Esperanza*.

La kermesse de l'œuvre de sœur Marie :

les samedi 16 et dimanche 17 avril, dans le hall du centenaire.

Dîner de gala au Lœws :

le vendredi 15, à 20 heures, au profit de l'association des mal-voyants et aveugles des Alpes-Maritimes et des œuvres du lions-club de Nice-Cimiez.

Les sports :

le lundi 11, au Monte-Carlo country-club, finales des différentes épreuves organisées en marge des championnats internationaux de tennis;

le mardi 12, à 20 heures, au stade Louis II, Monaco-Reims en 1/8^e de finale de la coupe de France de football;

le samedi 16, à 20 h 30, au stade Louis II, Monaco-Fontainebleau, en championnat de France de football;

● le dimanche 17, au Monte-Carlo golf-club, coupe du capitaine-course au drapeau.

La conférence hydrographique internationale.

Cette conférence se tient, statutairement, tous les 5 ans, en Principauté où est installé le B.H.I., bureau hydrographique international, dont le comité de direction est actuellement placé sous la présidence du contre-amiral Georges Stephen Ritchie (Royaume Uni), lui-même assisté de deux directeurs, le contre-amiral James Chilsoln Tison Jr. (États-Unis) et du commodore Darshan Chander Kapoor (Inde).

La 11^e édition de la conférence aura lieu du 18 au 30 avril, en présence des délégués des 47 états-membres (1) de l'O.H.I., organisation hydrographique internationale et des représentants des divers organismes, nationaux et internationaux, s'intéressant à la compilation et à la publication des cartes marines.

A l'ordre du jour de la conférence, dont les travaux se dérouleront au centre de rencontres internationales de l'avenue d'Os-tende, figurent, en principe, les questions suivantes :

— extension du projet de la carte internationale des petites échelles aux moyennes et grandes échelles;

— mise en œuvre d'un plan mondial de diffusion aux navires, des avertissements radio de navigation sur une base régionale;

— normalisation, sur le plan mondial, des signes conventionnels portés sur les cartes marines.

La séance inaugurale sera présidée, le lundi 18 avril, à 11 h. 30, par S. E. M. André Saint-Mieux, Ministre d'État.

Pendant la conférence, 6 navires hydrographiques (2) feront escale dans le port de Monaco.

Une exposition commerciale d'instruments et d'équipements hydrographiques modernes, sera organisée, avec la collaboration de firmes industrielles allemandes, américaines, britanniques, canadiennes, danoises, françaises, et néerlandaises, au centre de rencontres internationales, et une exposition de cartes marines des états — membres de l'O.H.I. — sera ouverte dans les locaux du bureau hydrographique international, 7, avenue président Kennedy.

Le public pourra librement visiter ces expositions : (la première, du 19 au 23 avril; la seconde, du 24 avril du 1^{er} mai) et assister aux deux journées d'études portant, respectivement, sur l'équipement hydrographique moderne (le 20 avril) et sur les méthodes automatiques d'exécution des levés (le 27).

(1) ...dont l'URSS, depuis le 18 février dernier date du dépôt de son instrument d'adhésion auprès du Gouvernement Princier.

(2) Il s'agit des navires suivants (par ordre d'arrivée). *Kane* (États-Unis); *Tydemann* (Pays-Bas); *Ammiraglio Magnagli* (Italie); *Hécate*, (Grande-Bretagne); *Tofino* (Espagne) et *D'Entrecasteaux* (France).

Les grandes ventes aux enchères publiques.

Plus de 600 monnaies en or, en electrum ou en argent, pièces de collection dont certaines sont uniques au monde, seront dispersées au cours d'une vente aux enchères publiques qui aura lieu le vendredi 22 avril (le matin et l'après-midi) et le samedi 23 (l'après-midi seulement) dans le salon *grand prix* de l'hôtel Loews, par le ministère de M^e Marie-Thérèse Escaut-Marquet, huissier à Monte-Carlo et en présence de M^{es} Etienne et Antoine Ader; Jean-Louis Picard et Jacques Tajan, commissaires-priseurs associés à Paris.

Trois experts superviseront cette vente dont M. Jean Vinchon, numismate de grande renommée, expert national. C'est d'ailleurs dans les bureaux de M. Vinchon, 77, rue de Richelieu, à Paris, que les monnaies sont actuellement exposées et le seront jusqu'au lundi 18 avril.

A Monte-Carlo, ce bel ensemble monétaire qui comprend, notamment, des monnaies grecques, romaines, byzantines, gauloises, françaises (royales et contemporaines) féodales d'Alsace, ainsi que le trésor en or de la guerre de 100 ans et la collection d'essais français de 1939 à 1948, sera visible, le jeudi 21, de 11 à 18 heures, à l'hôtel Loews.

Ph. F.

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

GREFFE GENERAL

AVIS

Par Ordonnance en date de ce jour, Monsieur le Juge Commissaire de la faillite commune « EDITIONS DU CAP EURAMA » a autorisé le syndic à vendre à l'amiable, pour le prix de TRENTE TROIS MILLE francs la machine de marque BELL & HOWELL modèle Mastermailer 6, à la Société « EDITIONS TECHNIQUES » 123, rue d'Alésia à Paris, les frais de démontage et de déménagement étant à la charge de l'acquéreur.

Monaco, le 4 avril 1977.

Le Greffier en Chef :
J. ARMITA.

Par ordonnance en date de ce jour, Monsieur le Juge commissaire de la faillite commune de la « S.N.C. ELIOT & FILS » et des sieurs Gilbert et Dominique ELIOT, a fixé le montant des frais et honoraires revenant au syndic de ladite faillite.

Monaco, le 1^{er} avril 1977.

Le Greffier en Chef :
J. ARMITA.

UTILITÉ PUBLIQUE

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco le 21 décembre 1976 au profit de l'Administration des Domaines, représentée par Monsieur Paul ANTONINI, Administrateur des Domaines, domicilié à Monaco, 22, rue Princesse Marie de Lorraine.

Contre :

- 1°) le Sieur Roger BREZZO,
- 2°) le Sieur Etienne BREZZO,
- 3°) le Sieur Joseph BREZZO.

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession du droit locatif détenu par les susnommés et afférent à un local commercial dépendant de l'immeuble sis à Monte-Carlo, 7, avenue de l'Annonciade, ledit immeuble reconnu nécessaire pour l'exécution des travaux prévus par la Loi n° 766 du 8 juillet 1964 ainsi que par l'Ordonnance Souveraine n° 3314 du 12 avril 1965.

L'indemnité d'éviction a été fixée par le même jugement à la somme de TREIZE MILLE HUIT CENTS FRANCS (13.800 F).

Oppositions, s'il y a lieu, à l'Administration des Domaines, 22, rue Princesse Marie de Lorraine à Monaco, dans les QUINZE (15) jours de la présente insertion.

L'Administrateur des Domaines :
P. ANTONINI.

UTILITÉ PUBLIQUE

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco le 21 décembre 1976 au profit de l'Administration des Domaines, représentée par Monsieur Paul ANTONINI, Administrateur des Domaines, domicilié à Monaco, 22, rue Princesse Marie de Lorraine.

Contre :

- 1°) le Sieur Jean STEFANELLI,
- 2°) la Dame Marie-Madeleine LANTERI-MINET épouse Jean STEFANELLI,
- 3°) et, en tant que de besoin, les Hoirs Jean-Baptiste LANTERI-MINET, représentés par ladite Dame STEFANELLI.

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession de diverses parties d'un immeuble sis à Monte-Carlo, 7, avenue de l'Annonciade, ledit

immeuble reconnu nécessaire pour l'exécution des travaux prévus par la Loi n° 766 du 8 juillet 1964 ainsi que par l'Ordonnance Souveraine n° 3314 du 12 avril 1965.

L'indemnité d'expropriation a été fixée par le même jugement à la somme de SEPT CENT TRENTE ET UN MILLE HUIT CENT SOIXANTE SIX FRANCS (731.866 F.).

Une expédition dudit jugement a été transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco le 25 mars 1977, volume 18 D, n° 65.

Les personnes ayant sur l'immeuble exproprié des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire audit Bureau des Hypothèques de Monaco dans le délai de QUINZE (15) jours, à défaut de quoi ledit immeuble en sera définitivement affranchi.

Quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus-indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la Loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

L'Administrateur des Domaines :
P. ANTONINI.

UTILITÉ PUBLIQUE

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco le 21 décembre 1976 au profit de l'Administration des Domaines, représentée par Monsieur Paul ANTONINI, Administrateur des Domaines, domicilié à Monaco, 22, rue Princesse Marie de Lorraine.

Contre :

- 1°) la Dame Thérèse RIGOLI, veuve Marius CORTI,
- 2°) la Dame Charlotte RIGOLI, veuve Marius LORENZI,
- 3°) le Sieur François RIGOLI,
- 4°) et en tant que de besoin tous les Hoirs LORENZI-RIGOLI.

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession d'un immeuble sis à Monte-Carlo, 5, avenue de l'Annonciade, ledit immeuble reconnu nécessaire pour l'exécution des travaux prévus par la Loi n° 766 du 8 juillet 1964 ainsi que par l'Ordonnance Souveraine n° 3314 du 12 avril 1965.

L'indemnité d'expropriation a été fixée par le

même jugement à la somme de UN MILLION CINQ CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE HUIT CENT VINGT SIX FRANCS (1.583.826 F.).

Une expédition dudit jugement a été transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco le 25 mars 1977, volume 18 D, n° 66.

Les personnes ayant sur l'immeuble exproprié des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire audit Bureau des Hypothèques de Monaco dans le délai de QUINZE (15) jours, à défaut de quoi ledit immeuble en sera définitivement affranchi.

Quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus-indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la Loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

L'Administrateur des Domaines :
P. ANTONINI.

UTILITÉ PUBLIQUE

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco le 21 décembre 1976 au profit de l'Administration des Domaines, représentée par Monsieur Paul ANTONINI, Administrateur des Domaines, domicilié à Monaco, 22, rue Princesse Marie de Lorraine.

Contre :

la Dame Odette VAILATI, née CHARROT.

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession du droit locatif détenu par la susnommée et afférent à un appartement dépendant de l'immeuble sis à Monte-Carlo, 5, avenue de l'Annonciade, ledit immeuble reconnu nécessaire pour l'exécution des travaux prévus par la Loi n° 766 du 8 juillet 1964 ainsi que par l'Ordonnance Souveraine n° 3314 du 12 avril 1965.

L'indemnité d'éviction a été fixée par le même jugement à la somme de CINQ MILLE FRANCS (5.000 F.).

Oppositions, s'il y a lieu, à l'Administration des Domaines, 22, rue Princesse Marie de Lorraine à Monaco, dans les QUINZE (15) jours de la présente insertion.

L'Administrateur des Domaines :
P. ANTONINI.

UTILITÉ PUBLIQUE

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco le 21 décembre 1976 au profit de l'Administration des Domaines, représentée par Monsieur Paul ANTONINI, Administrateur des Domaines, domicilié à Monaco, 22, rue Princesse Marie de Lorraine.

Contre :

la Dame Jeanne BONARDI.

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession du droit locatif détenu par la susnommée et afférent à un appartement dépendant de l'immeuble sis à Monte-Carlo, 5, avenue de l'Annonciade, ledit immeuble reconnu nécessaire pour l'exécution des travaux prévus par la Loi n° 766 du 8 juillet 1964 ainsi que par l'Ordonnance Souveraine n° 3314 du 12 avril 1965.

L'indemnité d'éviction a été fixée par le même jugement à la somme de QUATRE MILLE CINQ CENTS FRANCS (4.500 F.).

Oppositions, s'il y a lieu, à l'Administration des Domaines, 22, rue Princesse Marie de Lorraine à Monaco, dans les QUINZE (15) jours de la présente insertion.

L'Administrateur des Domaines :
P. ANTONINI.

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu le 3 février 1977, par M^e J.-C. Rey, notaire soussigné, M^{me} Cornélie, Georgina DELERUE, sans profession, veuve de Monsieur Jean KOEBELE, demeurant « Le Rayon de Soleil », avenue de la Malmaison à Villefranche-sur-Mer, a cédé à Monsieur Maurice, Edouard, Noël BONI, commerçant, demeurant 2, rue Princesse Caroline à Monaco, un fonds de commerce de buvette-restaurant... exploité, 4, rue de la Colle à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 8 avril 1977.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

CONTRAT DE GERANCE LIBRE

Première Insertion

Suivant acte reçu, le 16 décembre 1976, par le notaire soussigné, Monsieur Jacques ANFOSSO, restaurateur, et Madame Emilie BORDERO, sans profession, son épouse, demeurant à Monaco-Ville, 10, rue Basse, ont conféré en gérance libre à Monsieur Jean-Claude SCORPIONI, barman, demeurant 30, avenue de France, à Roquebrune Cap Martin, un fonds de commerce de restaurant dénommé « U CAVAGNETU », exploité n° 14, rue Comte Félix Gastaldi, à Monaco-Ville, pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} mars 1977.

Il a été prévu un cautionnement de VINGT MILLE FRANCS.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 8 avril 1977.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

RENOUVELLEMENT DE GERANCE LIBRE

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu, le 11 janvier 1977, par le notaire soussigné, Monsieur Second-Laurent-Toussaint BELLINI et M^{me} Charlotte POYET, son épouse, demeurant, n° 16, avenue Hector Otto, à Monaco, ont renouvelé pour une période de trois années à compter du 6 janvier 1977, la gérance libre consentie à Monsieur Roger-Etienne-Max BONNEVIE, demeurant n° 40 rue Grimaldi, à Monaco et concernant un fonds de commerce d'alimentation générale exploité n° 16, avenue Hector Otto, à Monaco.

Il a été prévu un cautionnement de 5.000 francs.

Oppositions s'il y a lieu au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 8 avril 1977.

Signé : J.-C. REY.

Étude de M^e Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
2, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

GERANCE LIBRE
Première Insertion

Suivant acte reçu par le notaire soussigné le 26 novembre 1976, M^{me} Maja KARLSSON, veuve de Monsieur Hans JANSSON, demeurant à Monte-Carlo, « L'Estoril », avenue Princesse Grace, a donné en gérance libre à Monsieur Roger ROCHE, demeurant à Monaco, 6, boulevard du Jardin Exotique, l'exploitation d'un fonds de commerce de « libre service », connu sous le nom de « MAY STORIL », exploité à Monte-Carlo, 31, avenue Princesse Grace, « L'Estoril », pour une durée d'une année à compter du 1^{er} décembre 1976.

Il a été versé un cautionnement de 10.000 francs.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 8 avril 1977.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Étude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

RENOUVELLEMENT DE GERANCE LIBRE
Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu, le 12 janvier 1977 par M^e J.-C. Rey, notaire soussigné, M^{me} Doris DELBEX, commerçante, épouse de Monsieur Jean, Robert PICARD, demeurant, 5, place du Palais à Monaco-Ville, a renouvelé pour une durée d'une année à compter du 1^{er} février 1977 au profit de Mademoiselle Michèle PARIS, demeurant n^o 86, vallée du Careï à Menton, un fonds de commerce d'articles de souvenirs etc... dénommé « AUX SOUVENIRS DE L'HISTORIAL » exploité n^o 20, rue Basse à Monaco-Ville.

Opposition, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 8 avril 1977.

Signé : J.-C. REY.

Étude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

RENOUVELLEMENT DE GERANCE LIBRE
Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 13 janvier 1977, la Société « BLANCHISSERIE-TEINTURERIE DU LITTORAL » a renouvelé pour une durée de une année à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 1977, au profit de M^{me} Rose CORNELLI, teinturière, épouse de Monsieur Oswald MORBIDELLI, demeurant n^o 33, avenue du 3 septembre à Cap d'Ail, le contrat de gérance libre d'un dépôt de repassage, teinturerie, n^o 44, rue Grimaldi, à Monaco.

Le cautionnement de MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS a été maintenu.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 8 avril 1977.

Signé : J.-C. REY.

Étude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

RENOUVELLEMENT DE GERANCE LIBRE
Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu le 14 janvier 1977, par le notaire soussigné, Madame Simone DAUMAS, épouse de Monsieur Jean-Louis BEVACQUA, demeurant 13, rue Caroline à Monaco, a renouvelé pour une période d'une année à compter du 1^{er} février 1977, la gérance libre consentie à Mademoiselle Yvonne LALUQUE, commerçante, demeurant 63, boulevard du Jardin Exotique à Monaco et concernant un fonds de commerce de vente de cartes postales etc... exploité, 6, place du Palais à Monaco.

Il a été prévu un cautionnement de TROIS MILLE FRANCS.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 8 avril 1977.

Signé : J.-C. REY.

Étude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

CONTRAT DE GERANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte aux minutes du notaire soussigné du 11 janvier 1977, la « SOCIÉTÉ EUGÈNE OTTO-BRUC ET COMPAGNIE » avec siège 45, boulevard du Jardin Exotique, à Monaco a concédé en gérance libre pour une période de cinq années, à compter rétroactivement du 6 octobre 1976 à Monsieur Bernard, Robert MEYEN, retraité de Gendarmerie, demeurant, 12, avenue de Villaine à Beausoleil, un fonds de commerce de station-service dénommé « NEW STATION », exploité 45, boulevard du Jardin Exotique à Monaco.

Il a été prévu au contrat un cautionnement de CINQUANTE MILLE FRANCS.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion, au siège du fonds loué.

Monaco, le 8 avril 1977.

Signé : J.-C. REY.

Étude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

CONTRAT DE GERANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Suivant acte reçu, le 19 janvier 1977, par le notaire soussigné, Monsieur Gino MORBIDELLI et Madame Aurore RASTELLI, son épouse, demeurant ensemble « l'Albatros », boulevard Albert 1^{er} à Monaco-Condamine ont conféré en gérance libre à Madame Anna CADENAZZI, employée, épouse de Monsieur Antoine SPANO, demeurant à Monaco, 9, rue Sainte Suzanne, un fonds de commerce de pressing-blanchisserie exploité « Le Shangri-La » rue de la Poste à Monaco, pour une durée d'une année à compter du 1^{er} avril 1977.

Il a été prévu un cautionnement de TRENTE MILLE FRANCS.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 8 avril 1977.

Signé : J.-C. REY.

Étude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

CONTRAT DE GERANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Suivant acte reçu, le 17 janvier 1977, par le notaire soussigné, M^{me} Josette SANGIORGIO, épouse de Monsieur Honoré PASTORELLI, demeurant à Monte-Carlo, 11 bis, boulevard d'Italie et Mademoiselle Michèle SANGIORGIO, demeurant à Monaco, 3, rue de la Poste, ont conféré en gérance libre à Madame Monique, Eugénie, Fédora FERRARO, sans profession, épouse de Monsieur Jean, Jacques STOPPA, demeurant à Monte-Carlo, 16, rue des Géraniums, un fonds de commerce d'articles de souvenirs et cadeaux, etc., dénommé « BOUTIQUE SAINT-MARTIN », exploité 4, rue de l'Église à Monaco, pour une durée d'une année à compter du 1^{er} mars 1977.

Il a été prévu un cautionnement de DIX MILLE FRANCS.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 8 avril 1977.

Signé : J.-C. REY.

Étude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

CONTRAT DE GERANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte aux minutes du notaire soussigné, du 11 janvier 1977, Madame Simone DAUMAS, épouse de Monsieur Jean-Louis BEVACQUA, demeurant 13, rue Caroline à Monaco et Madame Michèle DAUMAS, épouse de Monsieur Charles DEFOURS, demeurant à Monaco, 7, place du Palais, ont concédé en gérance libre pour une période de une année à compter du 1^{er} février 1977 à Madame Lieselotte MERKLE, sans profession, épouse de Monsieur Henri NATALI, demeurant à Beausoleil, 11, boulevard Général Leclerc, un fonds de commerce de bazar et vente de cartes postales... exploité à Monaco-Ville, 7, place du Palais.

Il a été prévu au contrat un cautionnement de 10.000 francs.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion, au siège du fonds loué.

Monaco, le 8 avril 1977.

Signé : J.-C. REY.

FIN DE GERANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Le contrat de Gérance Libre consenti suivant acte sous seing privé le 7 septembre 1972 par M^{me} Louise BALESTRA et Monsieur Armand BALESTRA, demeurant 6, avenue Saint-Michel à Monte-Carlo, à M^{me} Pierrine TESTA, veuve de Monsieur Pierre BALESTRA, demeurant, 6, avenue Saint-Michel à Monte-Carlo, d'un fonds de commerce, café, bar, restaurant et chambres meublées, sis, 6, avenue Saint-Michel à Monte-Carlo, a pris fin le 31 décembre 1976.

Opposition s'il y a lieu aux domiciles respectifs des parties.

Monaco, le 8 avril 1977.

Étude de M^e Louis-Constant CROVETTO

Docteur en Droit - Notaire

26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

FIN DE GERANCE LIBRE

Deuxième Insertion

La gérance du fonds de commerce de Bar-Restaurant connu sous le nom de « SPLENDID PROVENCE » exploité dans un immeuble dénommé « L'Inzernia », 3, avenue Saint-Laurent à Monte-Carlo, consentie par M^{lle} Félicie CLERISSI, demeurant, 5, rue François Blanc à Beausoleil à Monsieur Henri SOLDANO, demeurant à Cap d'Ail, avenue du 3 septembre, suivant acte reçu par M^e L.-C. Crovetto, le 19 mars 1974 pour une durée de trois années, s'est terminée le 31 mars 1977.

Opposition s'il y a lieu en l'étude de M^e L.-C. Crovetto, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 8 avril 1977.

Signé : L.-C. CROVETTO

Étude de M^e PAUL-LOUIS AUREGLIA

Notaire

2, Boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

GERANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Suivant acte reçu par M^e P.-L. Aureglia, notaire soussigné, le 21 janvier 1977, M^{me} Laure WYNSCHENK, née CONTES, demeurant à Monte-Carlo, « L'Estoril », avenue Princesse Grace, a consenti à M^{me} Micheline GASTAUD, épouse de Monsieur Maurice TRUCHI, demeurant à Monaco, 20, rue de Millo, la gérance libre d'un fonds de commerce d'hôtel meublé-restaurant, connu sous le nom de « HOTEL INTERNATIONAL », sis à Monte-Carlo, 1, rue des Oliviers, pour une durée d'une année à compter du 15 janvier 1977; ledit contrat étant un renouvellement de celui consenti, aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 16 janvier 1976, venu à expiration le 15 janvier 1977, par ladite dame WYNSCHENK à M^{me} TRUCHI, susnommée.

Le cautionnement a été maintenu à la somme de 10.000 francs.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds donné en gérance, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 8 avril 1977.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Léon Joseph François THIBAUD, Conservateur Adjoint des Hypothèques de Monaco, et Madame Monique Françoise Antoinette BOUE, sans profession, son épouse; demeurant ensemble à Monaco, avenue Hector Otto n° 49,

Elisant domicile en l'étude de M^e Marquilly, Avocat Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco, 17, boulevard des Moulins à Monte-Carlo.

Ont déposé requête le 30 mars 1977 pardevant le Tribunal Civil de Première Instance de Monaco aux fins d'homologation d'un acte reçu par M^e Jean-Charles Rey, Notaire à Monaco, en date du 21 octobre 1975, par lequel ils ont convenu, dans l'intérêt de la famille, de modifier leur régime matrimonial, qui était celui de la communauté de biens meubles et acquêts, pour adopter celui de la Séparation de biens tel que défini et précisé par les articles 1244 à 1249 du Code Civil Monégasque.

La présente publicité est faite conformément aux dispositions de l'article 819 du Code de Procédure Civile.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DE PARTICIPATIONS ET DE COURTAGES

en abrégé « SEPAC »

Société Anonyme Monégasque au Capital de 500.000 Francs

Siège social : 7, boulevard d'Italie - MONTE-CARLO

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la « SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DE PARTICIPATIONS ET DE COURTAGES » sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le lundi 25 avril 1977 à 18 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 1976;
- 2°) Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice;
- 3°) Approbation du Bilan et du Compte de Pertes et Profits établis au 31 décembre 1976;
- 4°) Quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion;
- 5°) Elections d'Administrateur;
- 6°) Affectation des résultats;
- 7°) Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 25 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895;
- 8°) Questions diverses.

Le Président :

Monsieur Dominique FILIPPI.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT ET DE BANQUE DE MONACO

Société Anonyme Monégasque au Capital de 20.000.000 de Frs

Siège social : 9, boulevard d'Italie - MONTE-CARLO

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la « SOCIÉTÉ DE CRÉDIT ET DE BANQUE DE MONACO » sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le lundi 25 avril 1977 à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 1976;
- 2°) Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice;
- 3°) Approbation du Bilan et du Compte de Pertes & Profits établis au 31 décembre 1976;
- 4°) Quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion;
- 5°) Affectation des résultats;
- 6°) Renouvellement de mandat d'Administrateur;
- 7°) Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 25 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895;
- 8°) Questions diverses.

Le Directeur Général :

Monsieur Giovanni BELTRAMI.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CRÉDIT COGENEC

Société anonyme monégasque au capital de F 9.000.000

Siège social : 11, boulevard Albert 1^{er} - MONACO

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie Générale de Crédit « COGENEC » sont convoqués en Assemblée générale ordinaire au siège social, 11, boulevard Albert 1^{er} à Monaco, le vendredi 29 avril 1977 à 10 heures, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration;
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes;
- Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1976;
- Affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs;
- Approbation, dans le cadre de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, des opérations traitées avec les Administrateurs ou les Sociétés dont ceux-ci sont administrateurs.

Le Conseil d'Administration.

CRÉDIT MOBILIER de MONACO

Société Anonyme Monégasque au Capital de 5.000.000 de Frs

Siège social : 15, avenue de Grande Bretagne
MONTE-CARLO**AVIS DE CONVOCATION**

Les Actionnaires sont convoqués au siège de l'agence de Monte-Carlo, 1, avenue Henry Dunant, le lundi 25 avril 1977 à 10 heures, en Assemblée générale ordinaire annuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice social de 12 mois clos le 31 décembre 1976;
- 2°) Rapport des Commissaires aux Comptes sur ce même exercice;
- 3°) Examen et approbation des comptes de l'exercice 1976; Affectation des résultats; Quitus aux Administrateurs;
- 4°) Autorisations à donner aux Administrateurs dans le cadre de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895;
- 5°) Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Étude de M^e Paul-Louis AUREGLIA
Notaire

2, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

« MARITIME MANAGEMENT S.A. »

Société anonyme monégasque au capital de 250.000 francs

Siège social : 57, rue Grimaldi - MONACO

Le 7 avril 1977, ont été déposées au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco, conformément aux prescriptions de l'art. 2 de l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942 sur les sociétés par actions, les expéditions des actes suivants :

1°) statuts de la société anonyme monégasque dite « MARITIME MANAGEMENT S.A. », établis suivant acte reçu en brevet par le notaire soussigné

le 9 novembre 1976 et déposés, après approbation, aux minutes dudit notaire par acte du 14 mars 1977;

2°) déclaration de souscription et de versement du capital social faite par le fondateur suivant acte reçu par le notaire soussigné le 23 mars 1977;

3°) délibération de l'assemblée générale constitutive de ladite société, tenue au siège social le 1^{er} avril 1977, dont le procès-verbal, a été déposé au rang des minutes du notaire soussigné par acte du même jour (1^{er} avril 1977).

Monaco, le 8 avril 1977.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Étude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

**« SOCIÉTÉ ANONYME
RÉSIDENCE DU PARC SAINT-ROMAN »**

(société anonyme monégasque)

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'Ordonnance-Loi n° 340 sur les Sociétés par actions, il est donné avis que l'expédition de l'acte, reçu par M^e J.-C. Rey, notaire soussigné, le 28 mars 1977, contenant :

— Statuts en brevet, en date du 21 décembre 1976, de la Société anonyme monégasque dénommée « SOCIÉTÉ ANONYME RÉSIDENCE DU PARC SAINT-ROMAN », au capital de 2.000.000 de francs et siège social « Château Saint Roman », boulevard d'Italie, à Monte-Carlo;

— Assemblée Générale Constitutive de ladite « SOCIÉTÉ ANONYME RÉSIDENCE DU PARC SAINT-ROMAN », nommant les premiers administrateurs,

a été déposée le 5 avril 1977, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 8 avril 1977.

Signé : J.-C. REY.

Étude de Maître Louis-Constant CROVETTO
Docteur en Droit - Notaire
26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

S.A.M. « GROUPEMENT D'ÉTUDES ET DE DIFFUSIONS PUBLICITAIRES »

en abrégé « G.E.D.I.P. »

AUGMENTATION DE CAPITAL MODIFICATION AUX STATUTS

I. — Aux termes d'une délibération prise au siège social à Monte-Carlo, 26, boulevard des Moulins, le 7 janvier 1977, les actionnaires de la Société anonyme monégasque dénommée « GROUPEMENT D'ÉTUDES ET DE DIFFUSIONS PUBLICITAIRES » en abrégé « G.E.D.I.P. » à cet effet spécialement convoqués et réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé d'augmenter le capital social de deux cent quarante mille francs par la création de deux mille quatre cents actions nouvelles de cent francs chacune et que par suite le capital serait porté de la somme de dix mille francs à celle de deux cent cinquante mille francs et comme conséquence modification de l'article quatre des statuts qui sera rédigé désormais comme suit et également d'élever le nominal des actions anciennes de dix francs à cent francs.

« Article quatre (nouveau) »

« Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS, dont « dix mille francs représentés par les actions numéros « 1 à 100 de cent francs chacune de valeur nominale « constituant le capital initial et deux cent quarante mille francs représentés par les actions portant les « numéros 101 à 2.500 de ce même nominal constituant « l'augmentation décidée par l'assemblée générale « extraordinaire du 7 janvier 1977.

« Le capital social peut être augmenté ou réduit

« de toute manière après décision d'une assemblée « générale extraordinaire des actionnaires approuvée « par arrêté ministériel. »

II. — Le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire a été déposé au rang des minutes de M^e L.-C. Crovetto, notaire soussigné, par acte du 7 janvier 1977.

III. — Les modifications des statuts ci-dessus telles qu'elles ont été votées par ladite assemblée, ont été approuvées par arrêté de Son Excellence Monsieur le Ministre d'État de la Principauté de Monaco, en date du 21 février 1977, lequel a fait l'objet d'un dépôt aux minutes de M^e L.-C. Crovetto par acte du 8 mars 1977.

IV. — Aux termes d'une deuxième assemblée générale extraordinaire, tenue à Monaco, au siège social, le 1^{er} avril 1977, dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes du notaire soussigné, le même jour, les actionnaires de ladite Société ont reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le Conseil d'administration aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 1^{er} avril 1977 et réalisé définitivement l'augmentation de capital et la modification des statuts qui en est la conséquence.

V. — Une expédition :

a) de l'acte de dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 janvier 1977.

b) de la déclaration notariée de souscription et de versement du 1^{er} avril 1977.

c) et de l'acte de dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} avril 1977 ont été déposées au Greffe du Tribunal de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 8 avril 1977.

Signé : L.-C. CROVETTO.

Le Gérant du Journal : CHARLES MINAZZOLI.

IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO

AD-455